



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat  
de l'académie de Nice**

**Pôle Ressources Humaines**

**S.P.E.E.O.  
Service des Personnels  
d'Enseignement,  
d'Education et d'Orientation  
Gestion des Affectations**

Affaire suivie par :  
Chantal BLAZY  
Chef de Service

Téléphone :  
04 92 15 47 48

Mél :  
[chantal.blazy@ac-nice.fr](mailto:chantal.blazy@ac-nice.fr)  
53 avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX 2

Nice, le 19 novembre 2019

Le Recteur de l'Académie de Nice,  
Chancelier des Universités,

à

Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Pour information :

Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var  
Monsieur le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis  
Monsieur le Président de l'Université de Toulon  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale  
Madame la Cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation  
Monsieur le Délégué Académique aux Relations Internationales et à la Coopération

**Objet : Mouvement spécifique sur poste de Directeurs de CIO et en SAIO et en (DR)ONISEP, mouvement ONISC et ONISD et CNAM/INETOP.**

**Réf. : Note de service n° 2019-161 du 13 novembre 2019.  
BO spécial n° 10 du 14 novembre 2019.**

La présente circulaire a pour objet de présenter les principales règles s'appliquant au mouvement sur postes spécifiques pour la rentrée scolaire 2018 pour les psychologues de l'éducation nationale de la seule spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». Elle reprend les principales dispositions figurant dans la note de service ministérielle et rappelle le souci d'une gestion qualitative de ce moment clé que représente une demande de mutation.

Les candidats à une mutation ont accès au service ministériel chargé de leur apporter une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande en contactant le numéro suivant : **01.55.55.44.45**.

Ce service sera accessible du 18 novembre au 9 décembre 2019.

En outre, les participants aux opérations du mouvement pourront prendre contact avec le service de la gestion des affectations au rectorat.

### **I) Postes concernés**

- Directeurs de CIO et en SAIO et en (DR)ONISEP
- Pour les candidats n'ayant jamais exercé les fonctions de DCIO, les candidatures pour des établissements ayant moins de 7 psychologues de l'éducation nationale, et une expérience professionnelle préalable d'au moins 5 ans seront privilégiées.



2 / 2

- Postes d'adjoint au chef du SAIO
- Postes de psychologues de l'éducation nationale en(DR)ONISEP (mouvement ONISC et ONISD)

## **II) Procédure de saisie des vœux et de constitution du dossier**

### **1ère étape : la saisie des vœux**

**Ce mouvement concerne les psychologues de l'éducation nationale de la seule spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » titulaires et stagiaires.**

La saisie des vœux s'effectue exclusivement via I-PROF du **19 novembre 2019 à 12 h 00** au **9 décembre 2019 à 12 h 00**, aux adresses suivantes :

[www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam)  
ou [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) (rubrique Intranet, puis I-Prof)

### **Postes en CIO, SAIO, CIO spécialisé**

Le nombre de vœux est fixé à quinze : un ou plusieurs établissements précis ; une ou plusieurs communes, un ou plusieurs groupements ordonnés de communes, un ou plusieurs départements, une ou plusieurs académies.

Les candidats doivent suivre les étapes suivantes :

Mise à jour du CV dans la rubrique I-PROF, rédaction d'une lettre de motivation, joindre le dernier rapport d'inspection sous forme numérisée.

Dans toute la mesure du possible prendre l'attache du service dans lequel se situe le poste sollicité.

### **2ème étape : dépôt et transmission des candidatures**

Un formulaire de confirmation de demande de mutation sera adressé aux candidats par le rectorat en un seul exemplaire le **9 décembre 2019, dans l'après-midi**.

Les candidats devront ensuite retourner au rectorat (SPEEO), après visa du chef d'établissement, la confirmation qui leur sera adressée.

### **Candidatures en (DR)ONISEP**

Concomitamment à l'enregistrement de leurs vœux via I-Prof les candidats constituent un dossier de candidature comportant :

- L'acte de candidature rédigé sur papier libre
- Les renseignements d'état civil
- Le CV
- Les titres et diplômes obtenus
- Une réflexion sur la mission du directeur ou du PsyEN dans un des postes sollicités
- Eventuellement les expériences en rapport avec le poste demandé

Ce dossier doit être adressé **pour le 16 décembre 2019**, à la directrice de l'ONISEP - 12 mail Barthélemy Thimonier - 77437 Marne-la-Vallée cedex 2

### **Candidatures au CNAM/INETOP**

Les candidatures doivent être formulées sur imprimés papier téléchargeables à l'adresse [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam) et transmises à la DGRH avant le 16 décembre 2019.

Les candidats devront ensuite retourner au rectorat (SPEEO), après visa du chef d'établissement, la confirmation qui leur sera adressée.